



CONSEIL COMMUNAL D'ÉPALINGES

Séance du 20 septembre 2022

En application des dispositions légales, le Conseil communal porte à la connaissance des électeurs et électrices les décisions prises dans sa séance du 20 septembre 2022.

Le Conseil communal a :

- a) Actes communaux soumis à approbation cantonale et susceptible de référendum
 - **adopté le Plan directeur communal (PDCom) amendé.**
- b) Décisions susceptibles de référendum
 -
- c) Autres décisions
 - **refusé la prise en considération du postulat déposé par Mme la Conseillère communale Noémie Neumann Donegani « Gratuité des protections hygiéniques (pour lutter contre la précarité menstruelle dans les collèges d'Épalinges) » ;**
 - **refusé la prise en considération du postulat déposé par M. le Conseiller communal Patrick Eerdmans « Pour la création d'un mérite scolaire » ;**
 - **pris en considération le postulat déposé par M. le Conseiller communal Julian Pidoux « Pour un plein accès en ligne aux enquêtes publiques » ;**
 - **refusé la prise en considération du postulat déposé par M. le Conseiller communal Jean-Pierre Michaud et consort « Pour une réelle incitation du secteur privé à contribuer à la biodiversité dans la commune » ;**
 - **pris en considération le postulat déposé par M. le Conseiller communal Mazyar Yosefi « Pour un éclairage public dynamique et intelligent » ;**

En outre, le Conseil communal a :

- **assermenté cinq nouveaux conseillers communaux, Mme Laurence Mundinger et MM. Guillaume Morand, Jean-Marie Coowar, Rosario Monte et Matt Morawski ;**
- **élu M. Marco Caffaro en qualité membre de la commission de recours en matière d'impôts ;**
- **élu M. Jean-Marie Coowar en qualité de membre de la commission de gestion ;**
- **élu M. Marc Veraguth en qualité de membre suppléant de la commission des finances ;**
- **élu Mme Brigitte Guex en qualité de membre de la commission d'urbanisme et des constructions ;**
- **élu M. Adame Biruk en qualité de membre de la commission consultative du fonds d'efficacité énergétique et de développement durable (FEED) ;**
- **entendu la lecture du rapport annuel de la déléguée au comité de l'Association de l'Accueil de l'Enfance d'Épalinges (AAEE), Mme la Conseillère communale Linn Thoreau Margot ;**
- **entendu la lecture du rapport annuel de la déléguée à la Commission d'intégration suisse-étrangers (CISEE), Mme la Conseillère communale Sandrine Largey Botti ;**

- pris acte de la réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. le Conseiller communal Erich Dürst « Le périmètre compact, comment cela fonctionne-t-il? ». M. Dürst a déposé une résolution qui a été adoptée par le Conseil communal ;
- entendu les vœux de la commission d'urbanisme et des constructions relatifs au PDCOM ;
- entendu la question de M. le Conseiller Julian Pidoux sur les chiffres transmis sur la vision globale, à savoir quelle influence va avoir le renouvellement des familles à long terme, à laquelle il a été répondu de suite ;
- entendu le vœu de Mme la Conseillère communale Noémie Neumann Donegani qui demande que la Municipalité coordonne le traitement des interrogations évoquées sur l'énergie en collaboration avec la commission de politique régionale, auquel il a été répondu de suite ;
- entendu l'interpellation de M. le Conseiller communal Laurent Balsiger « Les Palinzard.e.s pourront-elles/ils être connectés au reste du monde par la fibre optique ou seront-elles/ils laissés sur les bords de la route du numérique » ;
- entendu l'interpellation de M. le Conseiller communal Laurent Balsiger « Les pénuries énergétiques, une menace sérieuse pour cet hiver déjà, notre commune est-elle prête » ;
- entendu l'interpellation de Mme la Conseillère communale Paulette De Vrieze Stan « Mobilité des seniors Palinzards », à laquelle il a été répondu de suite.

* * * *

Les différents documents relatifs aux décisions prises par le Conseil communal peuvent être consultés au Greffe municipal.

En ce qui concerne les objets susceptibles de référendum en matière communale (voir les articles 162 et 163 de la loi sur l'exercice des droits politiques LEDP), la demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité, accompagnée d'un projet de liste de signatures, par cinq membres du corps électoral constituant le comité, dans les dix jours qui suivent l'affichage au pilier public ou la publication de la décision. Chaque liste doit reproduire en tête l'objet de la décision tel qu'il est mentionné par l'affichage au pilier public.

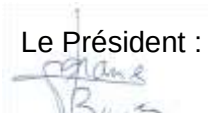
Si la demande de référendum satisfait aux exigences ci-dessus, la Municipalité prend formellement acte de son dépôt, autorise la récolte des signatures, scelle la liste et informe le comité du nombre minimum de signatures requis; le titre et le texte de la demande de référendum sont affichés au pilier public.

Les listes de signatures doivent être déposées au Greffe municipal dans les trente jours qui suivent l'affichage au pilier public, signées par 15% du corps électoral de la commune. Si le délai référendaire court durant les jours de Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il sera prolongé de 5 jours. Si ce délai court pendant la période allant du 15 juillet au 15 août, il sera prolongé de 10 jours (article 134 alinéa 2 et 3 LEDP par analogie).

Pour les objets susceptibles de recours auprès de la Cour constitutionnelle, les délais après affichage au pilier public ou publication de la décision sont de 20 jours (article 5 alinéa 2 et 3 de la loi sur la juridiction constitutionnelle LJC).

Épalinges, le 22 septembre 2022

Au nom du Conseil communal

Le Président :  Stéphane Bruneau		La Secrétaire :  Fabienne Gheza
---	---	---